



## Retour sur le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 4 mars 2016

### **1. Questions des OS**

***Soumises par la CGT en tant que secrétaire du CHSCT jusqu'en août 2016 :***

Suite à la formation sur les RPS, les mandatés CHSCT souhaitent faire un retour sur celle-ci et évoquer la mise en œuvre du suivi du dossier RPS : les représentants de l'administration ont-ils été formés, comment le débat sur les RPS sera-t-il organisé ?

Rép : Les élus seront formés sur les risques psychosociaux dans les semaines à venir. Quant au débat, il sera également présent lors des groupes de travail CHSCT par direction (cf. point suivant à l'ordre du jour).

*(Les mandatés de la CFDT n'ont pas soutenu cette question : lors des précédentes séances plénières du CHSCT, nous avons chaque fois réagit sur le suivi du dossier prévention des RPS sans que les autres OS ne prennent part au débat. La mise en œuvre du suivi du dossier RPS a été débattue plusieurs fois entre la CFDT et l'administration...)*

Les mandatés CHSCT demandent à participer systématiquement à l'ensemble de la procédure d'enquête lors d'accidents tel que le prévoit le règlement intérieur du CHSCT :

Les mandatés CHSCT ne participent qu'à une partie de l'enquête suite à accidents du travail : généralement par le biais d'une visite permettant de partager les circonstances de l'accident et de commencer à évoquer ses probables causes. Le reste de la procédure (compte-rendu de visite, construction d'arbre des causes, conséquences en terme de nouvelles procédures/matériels/règles...) est assurée par le service Prévention Sécurité au Travail et les directions concernées.

Les membres des OS souhaitent être associés à l'intégralité des phases de travail de l'enquête.

*Pour les mandatés de la CFDT, tant que ça n'est pas de nature à retarder l'avancement de la procédure (disponibilité immédiate), pourquoi pas. Cependant, un moyen d'information transversal pourrait être suffisant dans certains cas : par exemple un espace partagé sur l'intranet incrémenté par le service PRT et lisible par les mandatés CHSCT. Certes les mesures suite aux accidents sont également évoquées lors des groupes de travail CHSCT, mais pour les directions n'ayant qu'un groupe de travail par an, on perd facilement le fil.*

Pour le moment cette proposition n'est pas vraiment retenue.

*Nous verrons lors de l'analyse à réaliser suite au prochain accident grave si la présence des mandatés CHSCT sur l'intégralité de la procédure d'enquête est réalisable.*

Procédure canicule : il est demandé que celle-ci soit revue et que les horaires d'été soit mises en œuvre pour certaines activités

Question double portant à la fois sur la refonte de la procédure de déclenchement du plan canicule et ses modalités d'application et sur la mise en place d'horaires d'été dans certaines directions.

Rép : L'administration approuve le besoin de remettre à plat les procédures et d'en profiter pour les harmoniser entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes.

Proposition est faite de travailler avec les OS Ville et Métropole avant la fin du mois d'avril afin de présenter un dossier à la séance plénière du CHSCT du 24 mai.

Registres numériques de santé et sécurité au travail : problématique d'accès pour les mandatés CHSCT :

Les directions DOPEA Eau et Assainissement et le DRN ont des registres SST numériques ; à la DOPEA restent des registres papier pour les agents n'ayant pas de poste de travail. Les registres DOPEA sont accessibles aux mandatés CHSCT par l'intranet (sauf un problème technique à régler !) ; le registre DRN n'est consultable qu'en interne DRN.

*Reste à peaufiner, pas de conclusion.*

*Dossier à suivre*

## **2. Questions de la CFDT**

***Envoyées trop tard donc non inscrites à l'ordre du jour mais évoquées en séance***

Demande d'engagement d'un travail visant à définir la notion de travailleur isolé : régulièrement lors des groupes de travail CHSCT des directions, des débats portent sur cette notion de travailleur isolé sans qu'une définition commune n'existe (donc débats sans fin...)

Rép : Tout à fait d'accord, travail à engager.

*A suivre.*

Demande de communication des arbitrages de la PPI concernant les travaux et aménagements sur les bâtiments de Nantes Métropole.

Rép : sera communiqué au prochain CHSCT du 24 mai.

Règlement intérieur : annexer la liste des groupes de travail permanents par direction : Cette absence était entre autre à l'origine de l'abstention des mandatés CFDT, à corriger.

Rép : sera fait.

*A suivre.*

## **3. Questions de FO**

***Direct en séance***

Le Bluetooth est-il autorisé dans les véhicules : c'est actuellement autorisé mais en discussion.

*A suivre.*

Demande de carte « d'identité » de membre du CHSCT : pour justifier l'accès dans certains bâtiments.

Rép : OK

#### **4. Dossiers présentés par l'établissement**

##### Prévention du risque alcool : modification du règlement intérieur et présentation de la nouvelle fiche constat (vote).

Au-delà du risque alcool, le dossier porte sur toutes les conduites addictives.

Une réunion de travail avait eu lieu en amont du CHSCT pour caler ce dossier.

Un des objectifs est d'harmoniser la procédure avec celle de la ville de Nantes : côté Nantes un arrêté, côté Métropole une simple procédure.

Les éléments nouveaux :

- L'accompagnement des agents en difficulté face à leur addiction,
- Le rôle de la médecine préventive,
- Le rôle du service social du personnel,
- L'obligation d'accepter un test pour certains postes dits « à risque ou de sécurité »
- Une harmonisation des fiches constats/entretien

Les modalités de prise en charge de l'agent en état d'ébriété ne changent pas.

*La position de la CFDT :*

*Insister sur le rôle des encadrants de proximité et les clés à leur donner afin de pouvoir jouer le rôle que leur confère ce règlement : formation et information.*

*Concernant le contrat d'accompagnement managérial, attention à l'injonction contradictoire : le contrat d'accompagnement est prévu dans tous les cas de récurrence (on parle ici entre autre de l'alcoolisme chronique) proposé à l'agent par l'encadrement du service. Or il est de la responsabilité des encadrants directs de retirer du poste de travail un agent en état d'ébriété et leur responsabilité pourra même être engagée en cas de tolérance. Le but avoué est de ne pas isoler et exclure du monde du travail un agent en situation difficile. Comment donner aux services les moyens d'assurer ce rôle d'accompagnement.*

*Nous insistons sur l'accompagnement du service par la médecine du travail et le service social.*

**Pour : CFDT, UNSA**

**Abstention : CGT, FO,**

##### Direction des ressources numériques : intégration du service Intranet et Collaboratif (vote)

Dossier présenté par Karim Hasnaoui – DRN

Dossier inscrit à l'ordre du jour du CT de mars 2016

Nouvelle organisation au DRN à partir du constat qu'un plan d'action « Management de l'information » (conduit par le service intranet collaboratif et gestion documentaire, au sein de la DGR) est isolé des autres plans d'action. Donc questionnement posé en juillet 2015 : comment trouver une meilleure organisation : travail initié avec plusieurs directions. Aujourd'hui le travail collaboratif s'axe sur 1-intranet et GED (direction organisation) 2-Réseaux (DRN) : synergie à trouver.

Le cadre de travail présenté s'appuie sur des nouvelles versions à venir de : Intranet, Messageries, Espaces réseaux.

Le dossier a été arbitrée et les 4 agents du service seront rattachés au DRN au sein de la Direction Etudes et applications (acte 1) qui sera elle-même réorganisée (Acte 2 : dossier à passer au CT de mai).

A venir pour les agents : une concertation pour leur expliquer le dispositif de réorganisation et envisager la répartition des moyens matériels. Objectif : construire un projet de service.

*La position de la CFDT :*

*Rappel de l'instance et de son rôle : la présentation qui est faite s'axe sur les projets de direction (réorganisation au CT de mars et celle du CT de mai). Cependant le CHSCT s'intéresse davantage aux conséquences pour les agents des changements socio-organisationnels plutôt qu'aux réorganisations elles-mêmes.*

*La présentation qui est faite de ce dossier zappe ce point, ce qui n'est pas normal.*

*Par ailleurs, nous rappelons au DRN les manquements majeurs qui ont été fait par rapport au plan de prévention des risques psychosociaux quant à l'accompagnement des agents dans le projet et les conséquences directes évidentes : le mal-être des agents.*

*Quant à l'absence des équipes RH jusqu'au mois de décembre 2015 (et encore, sur demande expresse des agents) elle est inadmissible ; d'autant que le DRN et la DRH font partie de la même direction générale.*

*Attention également aux impacts de l'éclatement au sein de plusieurs plans d'action du Plan d'action « Management de l'information » : en effet, c'est un moyen de prévention identifié dans le PPRPS, alors s'il est refondu, il faut un lien avec le pôle Prévention des risques au Travail.*

K. Hasnaoui reconnaît avec franchise que le dossier est « mal né » ce qui est repris et admis par E. Lefranc. L'accompagnement des agents est désormais pris en compte par les services RH. La réorganisation même de la RH au départ du projet DRN a été certainement une cause de son absence, sans que ce soit une excuse. Il est assuré que les services de EDC sont aujourd'hui mobilisés sur le sujet.

Sur le plan d'action « Management de l'information » : dès qu'elle en a été informée, la direction QVST a pris contact avec JP Bailly afin d'être intégrée dans les discussions sur ce dossier, dans le cadre de son impact sur le plan de prévention RPS.

**Contre : CFDT, CGT, UNSA, FO**

Dispositif de prévention des agressions : présentation de la nouvelle fiche d'agression

Il s'agit principalement d'une harmonisation de la fiche entre Ville et Métropole. Pour info : environ 40 déclarations par an à NM, 200 à Ville.

L'enjeu est surtout de faire remplir cette fiche à chaque agression et/ou incivilité répétée.

Information sur la dématérialisation des pièces justificatives comptables

Dossier présenté par Julie Le Léty, chef de projet – Direction des Finances

(Directeur de projet : Stéphane Barranger ; Maitrise d'œuvre technique : DRN)

Il s'agit de « transporter dans un flux unique les pièces justificatives nativement dématérialisées ou préalablement numérisées, produites à l'appui des pièces comptables » (factures, bons de commande, pièces de marchés publics, pièces de paye...).

Les objectifs :

- Répondre aux obligations réglementaires (dématérialisation pour Métropoles au 27/01/17, villes au 01/01/19 ; obligation d'accepter la facturation électronique des entreprises au 01/01/2017 ; obligation pour les collectivités de dématérialiser les factures à destination des autres personnes publiques au 01/01/2017)
- Réduire les délais de paiement
- Harmoniser les procédures Métropole /Ville
- Réduire l'affranchissement
- Réduire le courrier

Les impacts :

- Travail renforcé sur écran (écrans plus grands, doubles écrans ?) : travail initié avec l'appui du service PRT, un panel d'agents, des ergonomes.
- Courrier : les factures électroniques disparaissent du courrier à enregistrer
- Archivage : électronique
- Logiciel : adaptations/acquisitions

*Dossier présenté très en amont, à suivre sur les prochains groupes de travail et en plénière.*

Prévention des risques psychosociaux : intégration de la démarche dans les groupes de travail CHSCT des directions

Dossier présenté par Priscilla Capovilla – Pôle Prévention des risques au travail

Les groupes de travail CHSCT des directions doivent désormais (à partir de mi-avril 2016) intégrer la thématique RPS dans leurs présentations. Pour cela, le service PRT leur fournit un support type :

Partie 1 : une approche globale des RPS : les éléments de définition, réalisé par le service PST. P.Capovilla assurera la présentation à chaque groupe de travail en 2016.

Partie 2 : une approche par direction centrée sur les indicateurs de l'accord-cadre permettant de mesurer l'évolution des RPS (absentéisme pour raison de santé, turn-over, agression).

Il s'agit du socle de base, harmonisé par toutes les directions ; cependant celles-ci peuvent abonder les indicateurs en fonction des éléments dont elles disposent.

*Compte-tenu de l'avancement différent des dossiers prévention RPS Métropole et Ville, cette présentation ne s'imposera aux groupes de travail mutualisés (Culture, Sport, DGSTP) qu'à partir de 2017.*

Point d'étape sur le test des indicateurs du système d'évaluation et de suivi

Dossier présenté par Priscilla Capovilla – Pôle Prévention des risques au travail

Les indicateurs de suivi du système d'évaluation du plan de prévention de la Ville de Nantes n'ont été validés qu'en janvier 2016 et votés en CHSCT fin février. Etant donné que 85% des indicateurs sont communs avec la Métropole, le service a choisi de retarder la collecte des indicateurs après la validation par la ville de Nantes.

Côté Métropole, les indicateurs seront testés sur deux directions : DRN et un pôle. Côté Ville, sur 3 directions (à connaître sous 15 jours).

Par ailleurs, la direction QVST propose de travailler avec les représentants du personnel à une grille d'analyse de situations-problèmes vue ensemble en formation en janvier 2016.

Cette grille permettra de

- Recenser et comptabiliser les situations
- Assurer un meilleur suivi des actions pour résoudre les situations recensées
- Formaliser et objectiver les situations.

*Acté.*

Information sur la gestion et le contenu des trousse de secours

Les trousse de secours de contiendront plus de médicaments (paracétamol) conformément à la réglementation.

## Habillement : information sur les nouveaux marchés d'habillement, de chaussures de sécurité et d'EPI

Globalement les fournitures du nouveau marché sont satisfaisantes (couleurs tendances, coupes modernes...) sauf :

Le lot haute visibilité femmes : le lot est donc attribué au fournisseur du lot Homme qui fera une proposition d'équipement à la collectivité

Les chaussures (basse de marche femme, bottes soudeurs, hautes pour travail milieu humide, pour électriciens) : d'autres modèles devront être proposés par le fournisseur retenu, celles des échantillons ne sont pas satisfaisantes.

A travailler : le personnel d'atelier travaillant épisodiquement sur l'espace public, quid de son équipement HV ?

Mise en place du nouveau marché : les premières commandes arriveront en juin. D'ici là, des tensions pourront se faire sentir dans certaines directions, sur certains équipements, sur certaines tailles. En effet, la production des pièces a été arrêtée depuis l'été et la dernière commande a été réalisée au mois de novembre 2015. Par contre, là où il y a du stock, il faudra l'utiliser avec les nouveaux équipements.